



Communiqué de presse

Date
Embargo

16 décembre 2011
16 décembre 2011; 09h30

Plus de mille projets d'innovation contre le franc fort

Berne, le 16 décembre 2011 – Un déluge de demandes a accompagné l'expiration du délai de dépôt pour le programme d'innovation de 100 millions de la Confédération contre le franc fort. Au 15 décembre, la CTI avait reçu un total de 1'014 demandes pour un montant de plus de 550 millions de francs. Les projets approuvés jusqu'à présent portent sur 99 millions de francs et le solde de 1 million sera attribué d'ici la fin de l'année. Conséquence de cette énorme affluence de demandes: la CTI ne pourra plus entrer en matière sur de nombreux projets. Les requérants concernés ont toutefois la possibilité de présenter leurs demandes dans le cadre du programme d'encouragement normal de la CTI au titre de 2012.

Fin septembre, le Conseil fédéral et le Parlement avaient lancé un programme spécial de lutte contre les effets du franc fort, mettant à la disposition de la CTI 100 millions de francs supplémentaires destinés à des mesures d'innovation. La CTI avait immédiatement mis en œuvre un programme spécial, offrant aux entreprises soumises à une pression sur les marges liée aux taux de change la possibilité de réaliser leurs projets d'innovation rapidement et à des conditions particulièrement intéressantes, en collaboration avec des institutions de recherche reconnues.

Ce programme spécial a suscité un énorme intérêt dans les milieux de l'économie. Au cours des seuls deux premiers mois, la CTI a ainsi enregistré quelque mille demandes pour un montant de plus de 550 millions de francs, soit un nombre de demandes plus élevé que celui normalement reçu pendant une année entière. Les projets d'innovation vont du moteur électrique hybride à la brique solaire en passant par les véhicules communaux.

Le total des demandes est donc plusieurs fois supérieur au montant du crédit spécial octroyé. Chacune des demandes est étudiée de manière approfondie par une équipe d'experts et seules celles de haute qualité sont approuvées. En raison du délai très court avant la fin de l'année, les demandes ont dû être traitées dans l'ordre de leur arrivée. Le crédit sera épuisé

dans les prochains jours. Des centaines de demandes ne pourront donc malheureusement plus être pris en compte.

Les requérants concernés ont désormais la possibilité de présenter de nouvelles demandes dans le cadre du programme d'encouragement normal de la CTI pour 2012. A cet effet, la CTI leur propose jusqu'à fin janvier de les soutenir dans le remaniement de leurs projets. Ceux-ci seront alors de nouveau évalués selon les critères habituels, en particulier en ce qui concerne la participation à hauteur de 50% des partenaires industriels et les tarifs normaux pour les partenaires de recherche.

Le Conseil fédéral et le Parlement avaient volontairement limité le montant et la durée de cette mesure afin de donner une impulsion d'innovation aux activités exportatrices affectées par la vigueur du franc. Le grand intérêt suscité par le programme spécial montre qu'il correspond parfaitement aux besoins des entreprises et aux possibilités des institutions de recherche. L'accent est mis en particulier sur le soutien de projets aboutissant à une mise sur le marché rapide ainsi que de projets risqués ayant dû être différés en raison de l'érosion déloyale des marges.

Walter Steinlin, président de la CTI: «Le formidable accueil réservé au programme d'encouragement spécial montre que la Suisse fait partie, à juste titre, des pays les plus innovants de la planète. Je crois vraiment que les projets approuvés nous permettront d'injecter une bonne dose de vitamines dans l'économie. J'encourage ceux qui ne pourront plus être retenus de se porter candidats l'année prochaine à une contribution d'encouragement normale.»

Contact/questions:

Pour toute question de presse ou demande d'interview (le 16.12.2011, de 11h00 à 12h30)

- Walter Steinlin, président de la CTI, tél. 031 322 83 63

Pour toute demande de renseignement général de la part des médias

- Vinzenz Batt, Communication CTI, tél. 031 322 83 63

Pour toute question relative aux demandes de projet (tous les jours de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 15h00)

- Alexandra Waldmeier, hotline de la CTI, tél. 031 324 17 78